

Commission de Contrôle de Gestion

Bureau Fédéral – 19/04/2023



Une activité CCG intense et continue

- 352 clubs dans le périmètre CCG

NOMBRE CLUBS / DIVISION	LFB	LF2	NF1	NF2	NF3	NM1	NM2	NM3
Nombre de clubs périmètre CCG (352)	12	11	23	29	63	27	55	132

- 146 clubs suivis dont 94 clubs auditionnés AU MOINS une fois

- 28 jours d'auditions

- 176 décisions (94 en N-1)

- 1 026 validations de licences

- 124 pages de rapports HN et CF/PN ... à résumer en quelques slides

Division	Avant le début du championnat	En cours de championnat	TOTAL
LFB	199	64	263
LF2	213	15	228
NM1	416	119	535
TOTAL	828	198	1026

Types de décisions	Nombre de décisions
Engagements (ou refus) en LFB/LF2/NM1 + Encadrement MS et validation du budget	54
Accession en NM2/NF1 + Autres décisions d'engagement CFPN	16
Révision encadrement MS / Validation du budget	19
Non production de documents comptables	85
Non-respect de l'obligation du budget/FDR, dépassement de l'encadrement MS	2

Saison 2021/22: 1^{ère} saison « presque » post-Covid

Poids économique du basket français (produits d'exploitation)
(Valeurs en milliers d'€)

DIVISION	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	En %	Evol. 21/22 vs 18/19	Nb clubs
<u>BetClic Elite</u>	93 264	96 282	93 937	84 560	93 570	35%	-3%	18
LFB	20 426	21 731	21 116	19 452	24 141	9%	+11%	12
Pro B	38 884	38 539	35 447	33 106	46 279	17%	+20%	18
LF2	7 551	7 626	7 241	7 006	7 931	3%	+4%	11
NM1	15 012	23 731	21 809	19 916	26 367	10%	+11%	26
Divisions CF*	64 000	60 500	-	46 740	66 289	25%	+10%	233
TOTAL	239 137	248 409	179 550	210 780	264 577	100%	+6%	319

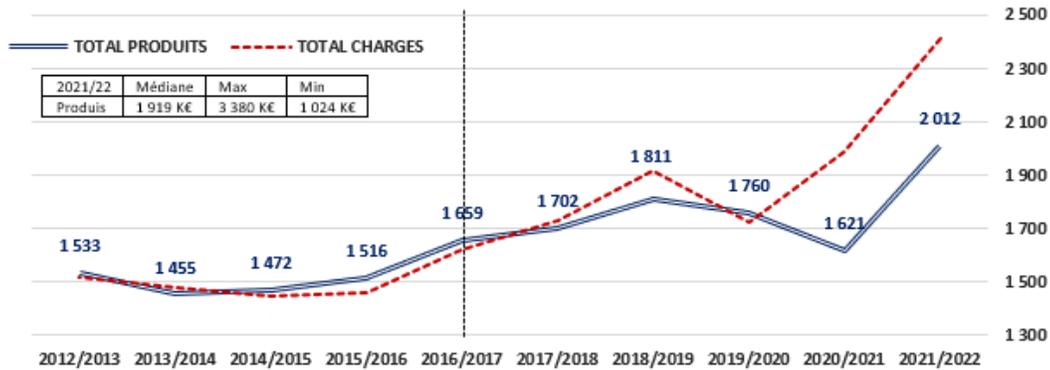
*Poids économique extrapolé

+6,5%

Divisions HN: Des budgets records!

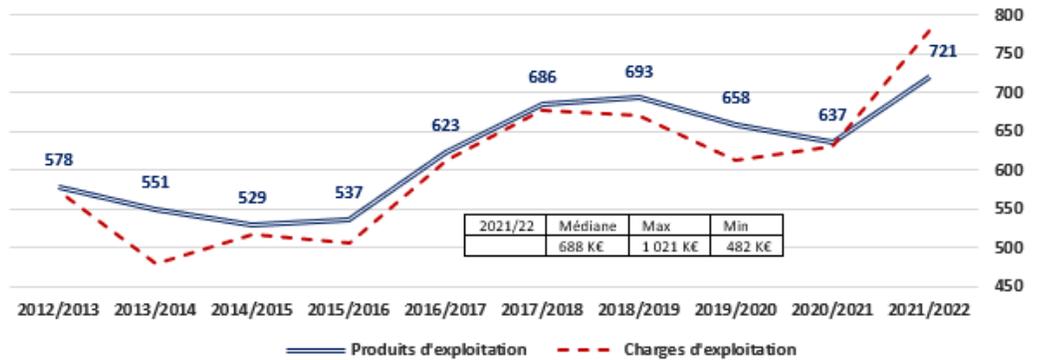
Le cap des 2 M€ est franchi en LFB

EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION
VALEURS MOYENNES EN MILLIERS D'€



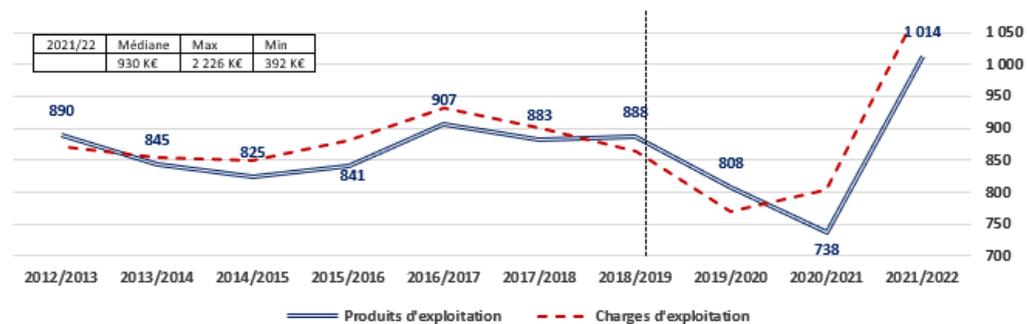
Le budget LF2 dépasse les 700 K€

EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION
VALEURS MOYENNES EN MILLIERS D'€



Le cap du 1 M€ est franchi en NM1

EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION
VALEURS MOYENNES EN MILLIERS D'€

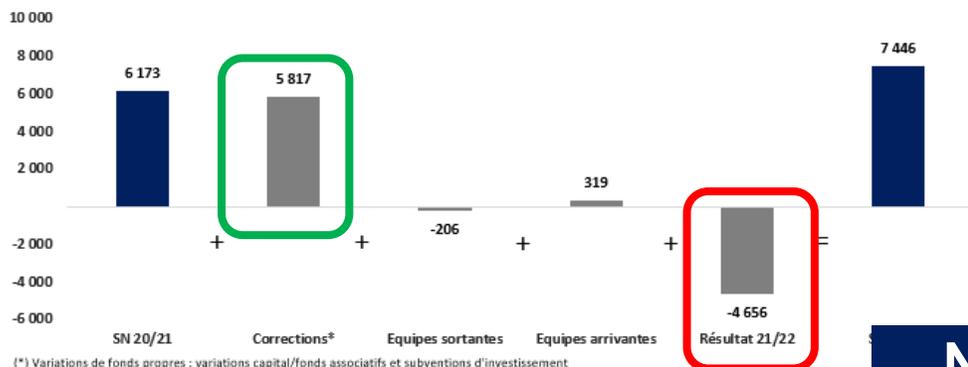


Divisions HN: Des situations financières solides ... malgré des déficits significatifs

LFB: SN = 29% des produits

PASSAGE DE LA SITUATION NETTE 2020-2021 A 2021-2022

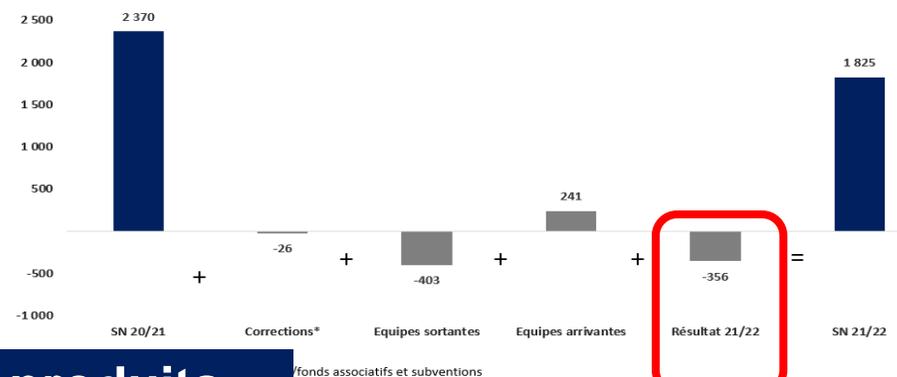
VALEURS CUMULEES EN MILLIERS D'€



LF2: SN = 22% des produits

PASSAGE DE LA SITUATION NETTE 2020-2021 A 2021-2022

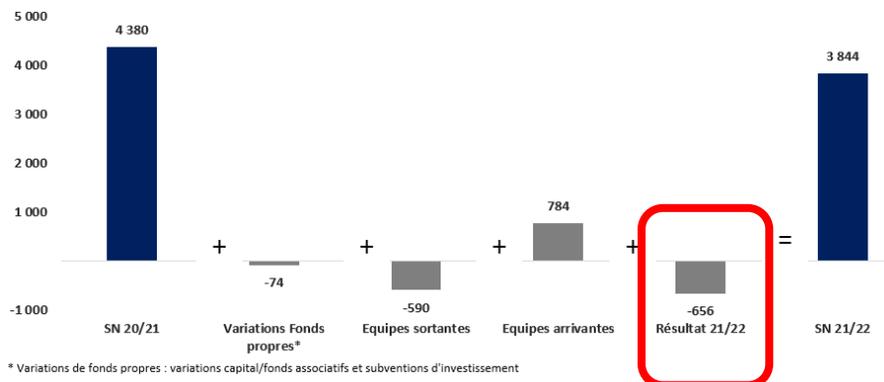
VALEURS CUMULEES EN MILLIERS D'€



NM1: SN = 14% des produits

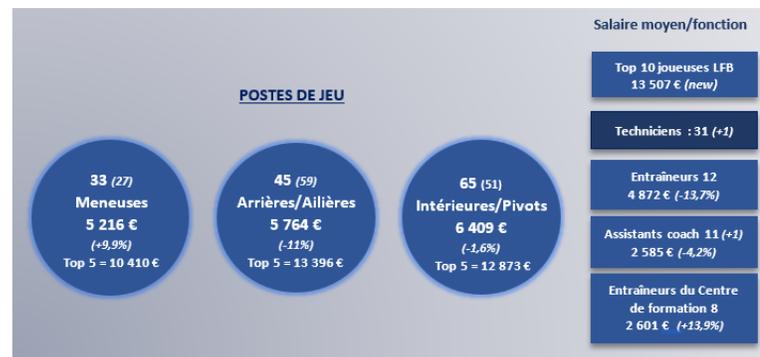
PASSAGE DE LA SITUATION NETTE 2020-2021 A 2021-2022

VALEURS CUMULEES EN MILLIERS D'€

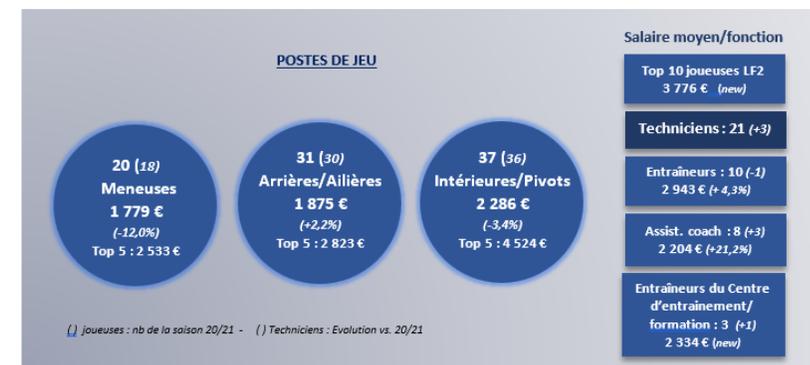


Divisions HN: 501 joueurs/euses PRO en LFB/LF2/NM1

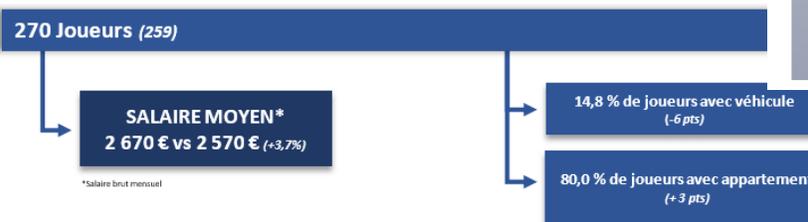
LFB



LF2



NM1

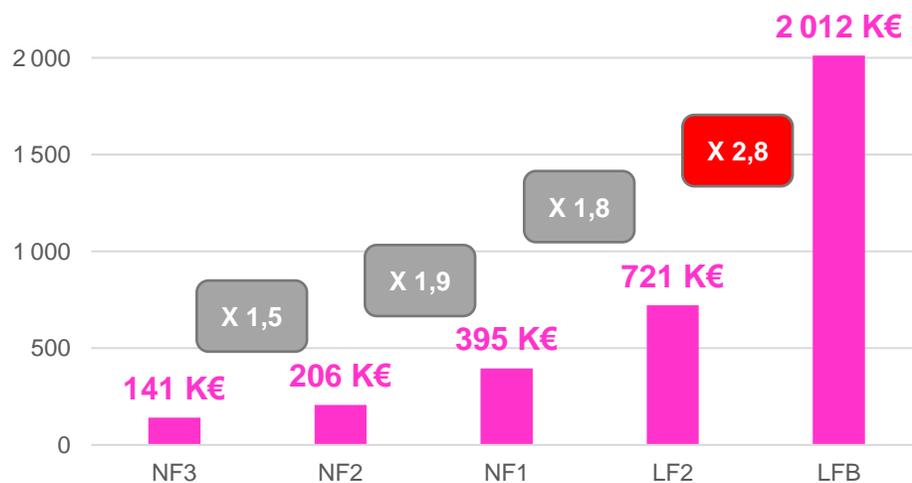


Divisions HN:

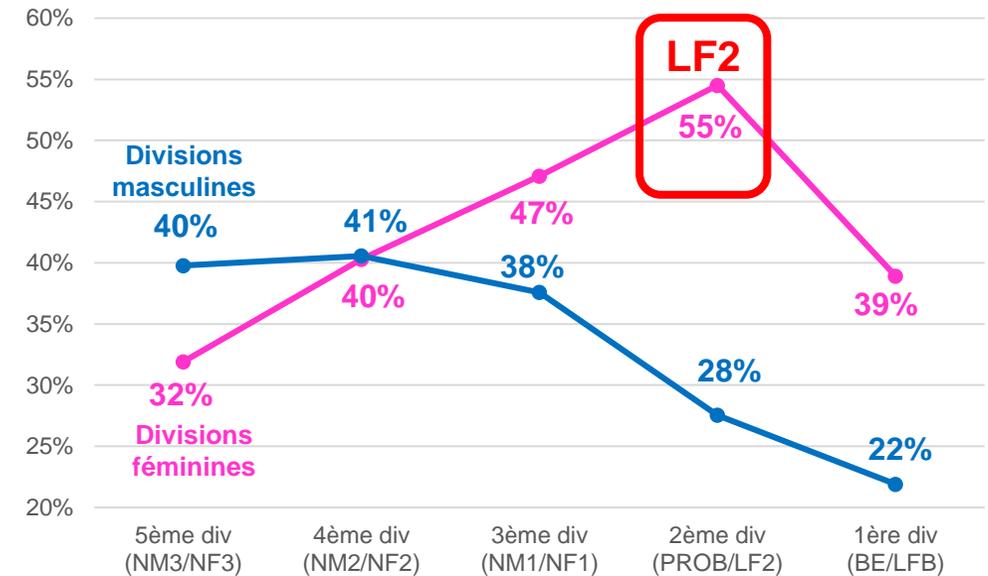
Zoom sur la LF2

Quel modèle à terme?

Une marche importante pour monter en LFB



Une forte dépendance aux subventions



Un désintérêt des partenaires privés ?

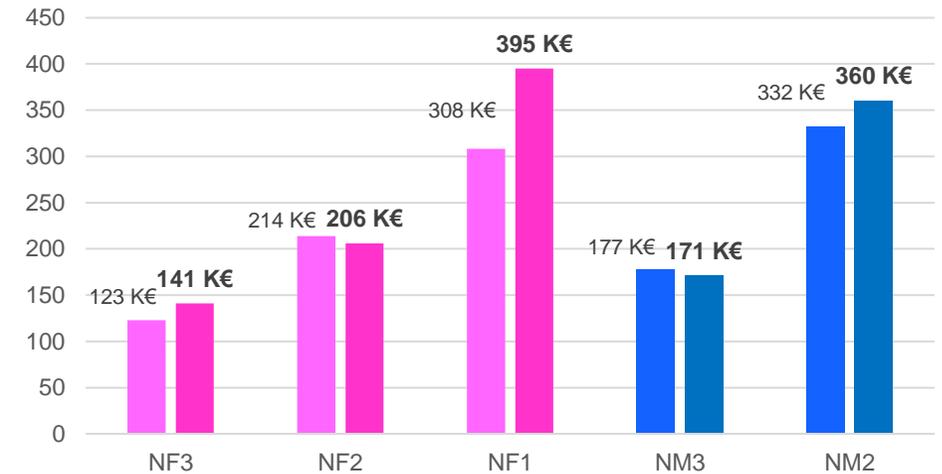
- 67K€ / club de partenariat privé =
 - Moins d'1/3 du partenariat global (intégrant 117K€ de mécénat)
 - Seulement 9% des produits d'exploitation
- Partenariat privé / Division :
 - NF1 = 41 K€
 - **LF2 = 67 K€ (+63% et +26 K€/NF1)**
 - LFB = 643 K€ (+860% et +576 K€ / LF2)
- Autres chiffres clés :
 - 3 clubs NF1 les + performants affichent un score > à ceux de LF2 en sponsoring (441€ vs 417K€)
 - le partenariat privé cumulé de la LF2 (742k€) n'est pas si éloigné de ce que génère en moyenne un seul club de LFB (642k€, +15%)

Divisions CF/PN:

2021/22 = Le retour des budgets d'avant pandémie

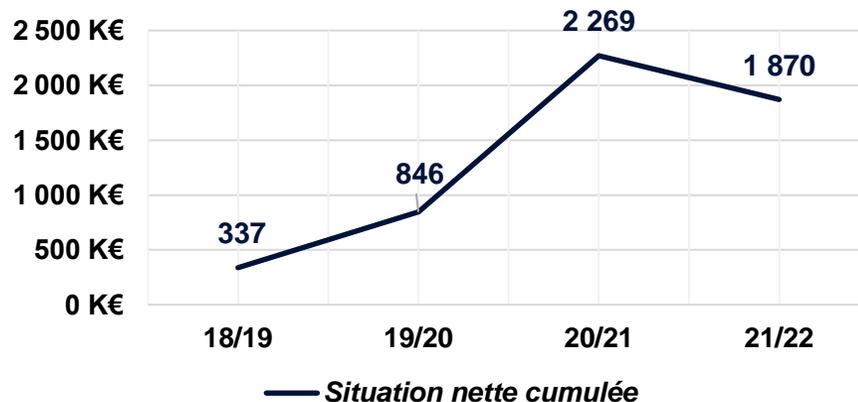
- Des clubs qui retrouvent leurs budgets d'avant Covid
- SAUF la NF1 dont les produits s'envolent :
 - 2018/19: 308 K€
 - (COVID)
 - 2021/22: 395 K€
 - 2022/23: 516 K€ (BUD)

Produits d'exploitation 18/19 vs 21/22



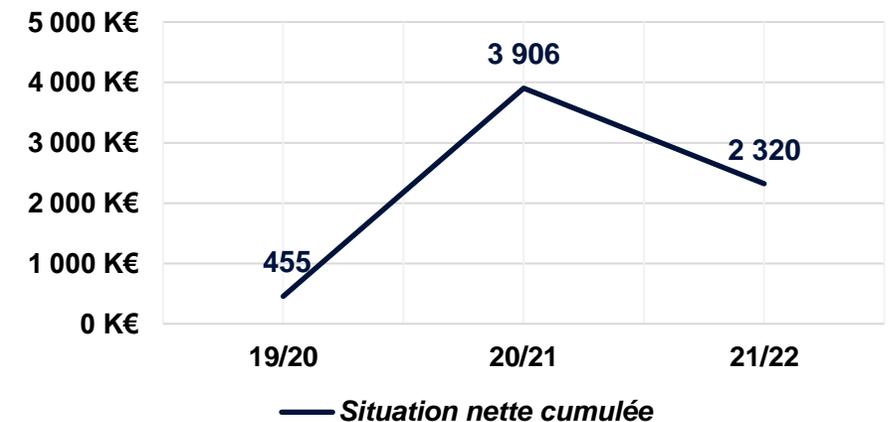
NF1

Evolution de la situation nette (extrapolée)
(Valeurs en milliers d'€)



NM2

Evolution de la situation nette



Divisions CF/PN:

Bilan des auditions des clubs CF

PARIS
6 & 7 décembre 2022

Club	Qualité des infos transmises	Risque financier	Risque social	Autres risques
Club 1	Vert	Jaune	Rouge	Vert
Club 2	Vert	Rouge	Rouge	Jaune
Club 3	Vert	Jaune	Jaune	Jaune
Club 4	Vert	Rouge	Jaune	Jaune
Club 5	Noir	Rouge	Rouge	Vert
Club 6	Noir	Rouge	Rouge	Jaune
Club 7	Vert	Rouge	Jaune	Vert
Club 8	Vert	Jaune	Vert	Jaune
Club 9	Vert	Jaune	Jaune	Vert
Club 10	Rouge	Jaune	Jaune	Rouge

PARIS
18 & 19 janvier 2023

Club	Qualité des infos transmises	Risque financier	Risque social	Autres risques
Club 1	Vert	Jaune	Noir	Jaune
Club 2	Vert	Jaune	Jaune	Jaune
Club 3	Noir	Rouge	Rouge	Jaune
Club 4	Vert	Vert	Vert	Jaune
Club 5	Vert	Vert	Vert	Rouge
Club 6	Vert	Jaune	Noir	Rouge
Club 7	Vert	Jaune	Vert	Rouge
Club 8	Jaune	Vert	Noir	Rouge
Club 9	Jaune	Rouge	Jaune	Jaune
Club 10	Vert	Jaune	Jaune	Vert

Sessions « dépayrées » : ciblage géographique

Evaluation à partir de 4 critères : qualité des informations transmises, risque financier/social potentiel, autres risques (fiscal, juridique...)

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
25 & 26 janvier 2023

Club	Qualité des infos transmises	Risque financier	Risque social	Autres risques
Club 1	Vert	Noir	Jaune	Jaune
Club 2	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Club 3	Rouge	Jaune	Rouge	Vert
Club 4	Vert	Jaune	Jaune	Vert
Club 5	Vert	Jaune	Vert	Rouge
Club 6	Jaune	Vert	Vert	Jaune
Club 7	Rouge	Rouge	Vert	Rouge
Club 8	Vert	Vert	Vert	Vert
Club 9	Vert	Vert	Vert	Vert
Club 10	Rouge	Noir	Vert	Noir

NOUVELLE AQUITAINE
1^{er} & 2 février 2023

Club	Qualité des infos transmises	Risque financier	Risque social	Autres risques
Club 1	Vert	Rouge	Jaune	Jaune
Club 2	Vert	Vert	Rouge	Jaune
Club 3	Vert	Vert	Jaune	Rouge
Club 4	Vert	Vert	Jaune	Rouge
Club 5	Vert	Vert	Rouge	Rouge
Club 6	Jaune	Jaune	Rouge	Vert
Club 7	Vert	Vert	Jaune	Vert
Club 8	Vert	Vert	Jaune	Vert
Club 9	Vert	Vert	Rouge	Vert
Club 10	Rouge	Vert	Jaune	Rouge

Divisions CF/PN: 1 312 emplois dans les championnats CF

DIVISION	Joueurs/euses		Entraîneurs		Autres fonctions	TOTAL	Nb clubs	Nb moyen salarié
	JIG	Joueurs pros (extrapol*)	Coachs Championnats de France (source CFT)	Educateurs (extrapol*)	Autres contrats (extrapol*)			
NF1	100	-	20	53	30	203	23	8,8
NF2	18	-	17	66	25	126	29	4,3
NF3	11	-	20	90	12	133	63	2,1
NM2	3	319	37	81	61	501	55	9,1
NM3	29	-	42	207	71	349	132	2,6
TOTAL	161	319	136	496	199	1 312	302	4,3

*Extrapolation = (Nb contrats identifiés au sein des clubs analysés × Nb clubs du périmètre) / (Nb clubs analysés)

1

Extrapolation sur 302 clubs sur la base de 233 clubs étudiés

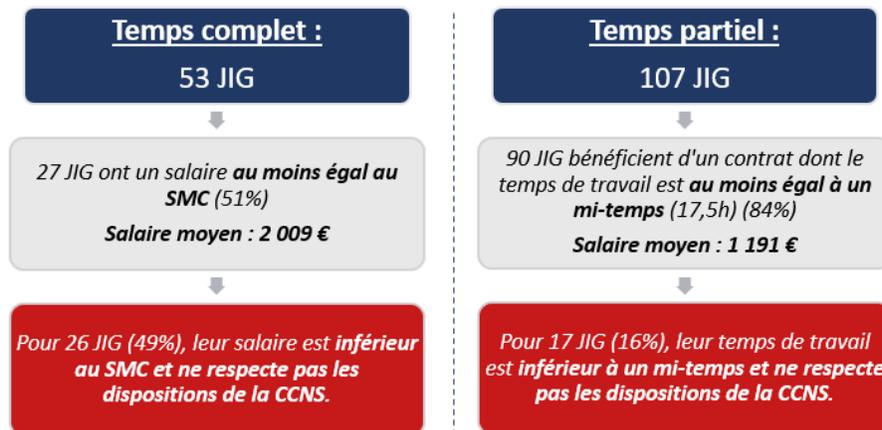
Divisions CF/PN: 480 joueurs/euses PRO ...

... mais une majorité de temps partiels (56%)

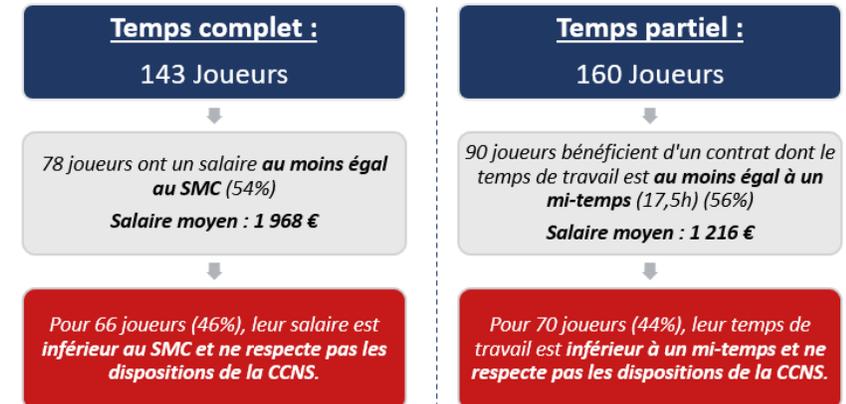
...mais encore trop de risques sociaux/prud'homaux



TEMPS DE TRAVAIL & SALAIRE MOYEN

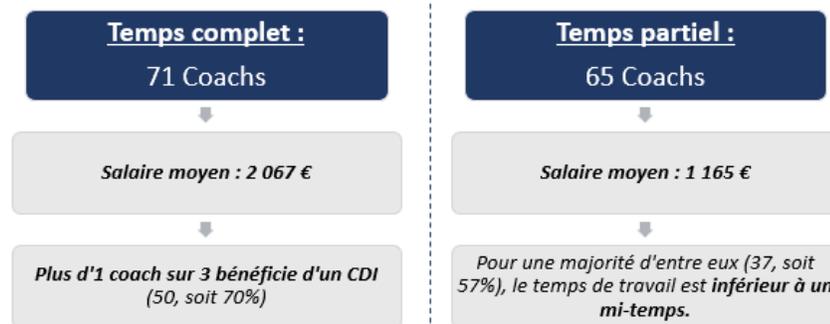


TEMPS DE TRAVAIL & SALAIRE MOYEN

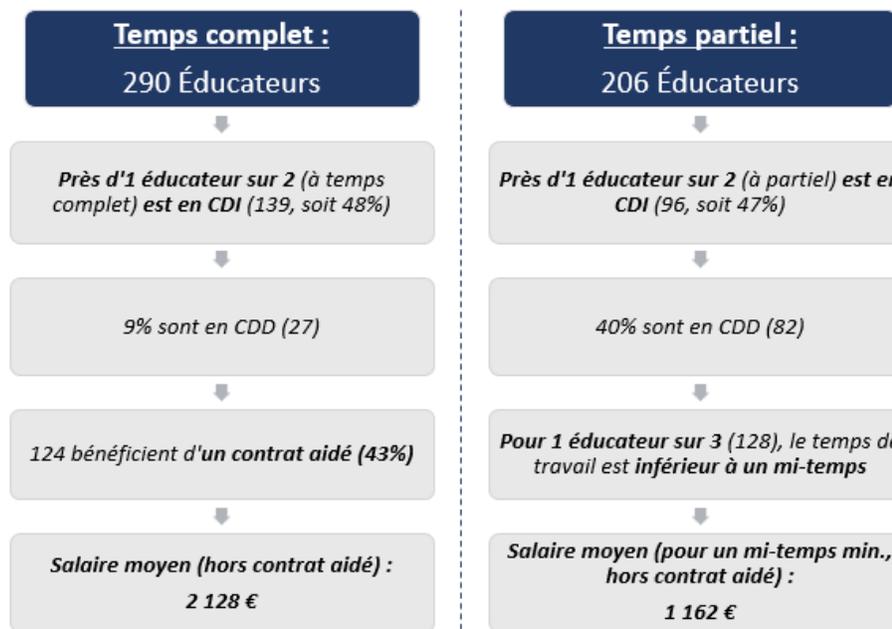


Divisions CF/PN: 632 coachs/entraîneurs/éducateurs PRO

une analyse de l'employabilité à affiner



DIVISION	Nb d'équipes suivies	Nb contrats Temps complet	Salaire moyen Temps complet	Nb contrats Temps partiel	Total nb contrats	Taux par équipe
NF1	23	12	2 453 €	4	16	69%
NF2	36	12	1 745 €	5	17	47%
NF3	87	14	1 955 €	11	25	29%
NM2	55	14	2 281 €	21	35	64%
NM3	135	19	1 950 €	24	43	32%
TOTAL	336	71	2 067 €	65	136	40%



Divisions CF/PN: Zoom sur les webinaires CCG

- 3 webinaires = Près de 400 participants
- Un besoin identifié par la CCG
- Une demande des clubs
- 3 « blocs » traités en 2 heures

SOCIAL



2. Assiette forfaitaire (tranches et cotisations concernées)



Le calcul sur une base réduite ne s'applique pas à toutes les cotisations :



Cotisations dues sur **une base réduite** : cotisations d'assurances sociales, d'allocations familiales, et d'accidents du travail, contribution sociale généralisée (CSG), contribution solidarité autonomie (CSA), Enaf (fonds national d'aide au logement), versement mobilité



Cotisations dues sur **la totalité de la rémunération** : assurance chômage, retraite complémentaire, régime de garantie des salaires, prévoyance ([réponse ministérielle 09/04/2001, n°55430](#))

Montants au 1^{er} janvier 2023

Rémunération brute mensuelle*	Assiette forfaitaire
< 507 €	56 €
De 507 € à 676 €	169 €
De 676 € à 902 €	282 €
De 902 € à 1 127 €	394 €
De 1 127 € à 1 296 €	564 €
> 1 296 €	Salaires réels

* Sont compris dans la rémunération brute :

- Salaires,
- Primes,
- Avantages en espèce ou en nature
- Prise en charge de dépenses ne présentant pas le caractère de frais professionnels

Exemple : le club verse un salaire brut de 900 € à un entraîneur. La base de calcul des cotisations pourra être de 282 €, au lieu de 900 €.

FISCAL



2. Franchise des impôts commerciaux (IS et TVA - principe et conditions)



- Les clubs bénéficient d'une franchise des impôts commerciaux (IS et TVA), pour les recettes tirées de leurs activités lucratives accessoires

La gestion de l'organisme doit rester **désintéressée**, c'est-à-dire :

Le club est **géré et administré à titre bénévole** par des personnes n'ayant elles-mêmes aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation

Le club ne procède à **aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice**, sous quelle que forme que ce soit

Les membres du club ne peuvent pas être déclarés **attributaires d'une part quelconque de l'actif**, sous réserve du droit de reprise des apports

Les activités **non lucratives** du club doivent rester **significativement prépondérantes (>> à 50%)**

Le montant des **recettes des activités lucratives** encaissées au cours de l'année civile ne doit pas excéder **73 518 €**

Le **seuil** est déterminé en fonction des recettes résultant de la **vente de biens et de prestations de services** qui relèvent des activités lucratives accessoires (ex : entrées et abonnements aux matchs, sponsoring, recettes bar/buvette/boutique, recettes tirées de manifestations organisées par le club)

Ne sont pas prises en compte pour l'appréciation de la limite de 73 518 € : les cotisations des licenciés, subventions des collectivités territoriales, dons (mécénat), etc.

Sont exclues du seuil **les 6 premières manifestations de bienfaisance** organisées dans l'année.

Le dispositif de la franchise ne s'applique plus **lorsque l'une de ces 3 conditions n'est plus remplie**

JURIDIQUE / REGLEMENTAIRE



1. Obligations comptables (date de clôture et comptabilité d'engagement)



La comptabilité d'engagement a pour objectif de faire ressortir le patrimoine du club **en terme** d'actif et de passif, de créances et de dettes. Il comprend un bilan, un compte de résultat et une annexe.



Les clubs doivent posséder un exercice comptable annuel en saison sportive dont la date de clôture ne doit pas excéder le 30 juin ([art. 704.1, Règlements Généraux FFBB](#))



Comptabilité d'engagement

- Les clubs possédant un budget annuel supérieur à **200 000 €** ont l'obligation d'adopter une comptabilité d'engagement ([art. 704.2, Règlements Généraux FFBB](#))
- Les clubs accédant en NM2, NF2 et NF1 au terme de la saison précédente auront l'obligation de présenter des documents financiers dans le cadre d'une comptabilité d'engagement ([art. 726.2, Règlements Généraux FFBB](#))



La comptabilité et le cadre comptable des associations comportent des particularités qui sont détaillées dans le nouveau règlement **ANC 2018-06** ; Hors ces spécificités, il convient d'appliquer le PCG (Plan Comptable Général) issu du règlement **ANC 2014-03** ;

[Règlement ANC \(Autorité des Normes Comptables\) 2018-06](#)

Des projets à développer

- **Saisie des données sur FBI pour les clubs LFB/LF2/NM1 (voir pour les agents sportifs)**
- **Développement de l'accompagnement « techniques » des clubs**
 - Démarche lancée avec les webinaires
 - D'autres formes à proposer
- **D'autres projets qu'il est en l'état difficile de développer**
 - Contrôle financier de l'activité des agents sportifs
 - Mise en œuvre d'un potentiel accord sectoriel du BB féminin (homologation, ...)
 - ...



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

